

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 22
Membres représentés : 7
Membres absents : 6
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 29 mars 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

M. Frédéric RARCHAERT, M. Arnaud PERICARD, Mme Léila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, Mme Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, M. Gaoussou KEITA, M. Éric PELEAU, Mme. Mariam KANTE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme Carine BANSEDE, Maire-adjointe, donne pouvoir à M. Salah KOBBI,
Mme Khady FOFANA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leila LARIK,
M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme Fatma SERIR,
M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. Salah KOBBI,
Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KATTHALA,
Mme Rolande CHAVANNNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,
Jérémy LAGARDE, Conseiller municipal, donne pouvoir Eric PELEAU,

ABSENTS :

Monsieur Christophe DOUAY, Conseiller municipal,
Madame Yaël LEVY, Conseillère municipale,
Monsieur Abderrahim AIT OMAR, Conseiller Municipal,
Madame Sandrine PAYET, Conseillère municipale,
Monsieur Abdelaziz BENTAJ, Conseiller Municipal,
Madame Emmanuelle RASSABY, Conseillère municipale,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE POUR 2024

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240404-2024-04-04_41-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL,

Qu'il a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en date du 8 février 2024, la Collectivité évoluera en 2024 dans la continuité de démontrer la dynamique du projet de transformation de la Ville de demain,

Que les réflexions menées dans le cadre de la préparation budgétaire ont permis de dégager plusieurs axes de travail définissant une trajectoire vertueuse des finances communales destinées à l'amélioration du cadre de vie des Villénogarennois,

Que les principaux éléments financiers de ce budget primitif sont les suivants :

- Une capacité de désendettement maîtrisée avec un encours moyen de 31,40 M€,
- Un niveau de dépenses d'équipement ambitieux et volontaire à hauteur de 29,31 M€,

Equilibre du budget primitif 2024

Pour la section de fonctionnement : 63 244 383,54 €

Pour la section d'investissement : 46 412 956,57 €

Soit un budget global de 109 657 340,11 €

Que cette préparation budgétaire intègre la reprise par anticipation des résultats de l'année 2023,

Que ces résultats se décomposent de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de fonctionnement pour 4 185 010,05 €,
Comprenant pour la ville 4 180 119,02 €,
(résultat n-1 pour 5 453 142,78 € - déficit d'exploitation 2023 pour 1 273 023,76 €),
Et la reprise des résultats du parking 4 891,03 €,
(résultat n-1 pour 117 217,55 € - déficit d'exploitation 2023 pour 280 486,00 €),
- Reprise de l'excédent de l'investissement pour 9 785 236,16 €,
Comprenant pour la ville 8 106 923,59 €,
(résultat n-1 pour 4 347 798,88 € + excédent d'investissement 2023 pour 3 759 124,71€),
Et la reprise des résultats du parking 1 678 312,57 €,
(résultat n-1 pour 1 400 696,41 € + excédent d'investissement 2023 pour 280 486,00 €),
- Reprise des restes à réaliser,
en dépenses pour 6 840 063,15 €,
en recettes pour 420 846,07 €,

Le besoin de financement sera couvert par le résultat d'investissement,

Section de fonctionnement Équilibre

	BP+BS+DM 2023	CA 2023	BP 2024
DF			
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	13 185 822,95	12 942 844,98	13 950 600,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	29 412 778,48	29 363 837,15	29 890 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 605 861,00	4 464 860,11	5 098 400,00
66 CHARGES FINANCIERES	720 000,00	719 631,91	1 004 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 000,00	57 741,42	70 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	47 997 462,43	47 548 915,57	50 013 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 500 000,00	-	1 000 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 400 000,00	17 800 064,01	12 231 383,54
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	12 900 000,00	17 800 064,01	13 231 383,54
Total des dépenses de fonctionnement	60 897 462,43	65 348 979,58	63 244 383,54
RF			
002 RESULTAT DE FONTIONNEMENT REPORTE ville	5 453 142,78	5 453 142,78	4 180 119,02
002 RESULTAT DE FONTIONNEMENT REPORTE parking			4 891,03
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	60 000,00	202 504,12	200 000,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 632 050,48	3 307 652,15	3 300 000,00
73 IMPÔTS ET TAXES	35 753 588,00	35 513 576,95	36 891 992,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 537 707,40	13 029 800,19	13 158 688,82
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	349 664,00	288 038,50	351 294,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 450,00	6 203 215,57	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	55 806 602,66	63 997 930,26	58 086 984,87
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 090 859,77	5 531 168,34	5 157 398,67
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	5 090 859,77	5 531 168,34	5 157 398,67
Total des recettes de fonctionnement	60 897 462,43	69 529 098,60	63 244 383,54
Résultat de fonctionnement global	-	4 180 119,02	-

Section de fonctionnement - Recettes

1) Les atténuations de charges : 200 K€

Relevant du chapitre 013, ces atténuations de charges correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel,

2) Les produits des services du domaine et des ventes : 3,3 M€

Ces produits sont enregistrés dans le chapitre 70 et sont majoritairement composés de redevances et droits des services à caractère social, sportif, périscolaire, d'enseignements et de loisirs.

4) Les impôts et taxes : 36,89 M€

Que dans le chapitre 73, ce dernier se décompose ci-dessous :

- Les taxes foncières bâties et non bâties sont budgétées pour 21,4 M€,
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris au titre de l'équilibre budgétaire des compétences transférées reste inchangées au niveau de l'année n-1. Elle devrait rester proche de 10,11M€,
- Le Fonds de Solidarité Région Ile de France pour 2,17 M€,
- Le Fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales pour 2,03 M€,
- Taxe sur l'électricité pour 310 K€,
- Taxe sur les pylônes électrique pour 67 K€,
- Taxe locale publicité extérieur pour 100 K€,
- Taxe additionnelle droit de mutation pour 700 K€,

5) Les dotations, subventions et participations : 13,15 M€

Ces recettes sont enregistrées dans le chapitre 74 et comprennent majoritairement :

- La Dotation Forfaitaire pour 1,9 M€,
- La Dotation de Solidarité Urbaine pour 5,4 M€,
- La Dotation Réforme TP pour 1,02 M€,
- Les subventions de la CAF pour 2,19 M€,

6) Les autres produits de gestion courante : 351 K€

Inscrites au chapitre 75, ces recettes recensent les revenus tirés des locaux mis en location par la Ville, ainsi que les redevances versées par les concessionnaires dans le cadre des délégations de service public conclues avec la Ville,

Section de fonctionnement - Dépenses

1) Les charges à caractère général : 13,95 M€

Pour 2024, les charges à caractère général sont estimées avec un réajustement de + 1 M€ par rapport au compte administratif de 2023 afin de tenir compte de la hausse mécanique des contrats de maintenance, des augmentations des coûts de matières premières et des fluides,

2) Les charges de personnel : 29,89 M€

Ce reste de dépense évolue par la Glissement Vieillessement Technicité (GVT) à hauteur de 1,15 % et intègre la prime anti-inflation. Les contraintes budgétaires vont être principalement accompagnées par la mise en œuvre d'une gestion rigoureuse des ressources humaines. Un objectif d'optimisation des besoins des services sera fait avec une gestion active des effectifs et des compétences.3) Les autres charges de gestion courante : 5,09 M€,

Par ordre décroissant d'importance, ces charges enregistrées au chapitre 65 comprennent :

- Les subventions aux associations : 2,12 M€,
- CCAS 850 K€ le budget alloué à l'action sociale est augmenté de 80 M€,
- Service d'incendie 650 K€,
- Contributions au fonds de compensation EPT 250 K€,

1) Les charges financières : 1 M€

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuités	7 716 644	5 257 710	5 163 686	5 028 113	4 724 791	5 052 503	4 690 924
Evolution n-1 en %	39,66%	-31,87%	-1,79%	-2,63%	-6,03%	6,94%	-7,16%
Capital	6 821 402	4 443 653	4 450 577	4 410 059	4 190 056	4 366 014	3 847 007
Intérêts	895 242	814 057	713 110	618 054	534 735	686 489	843 917

2) Les charges exceptionnelles : 70 K€

Les charges dans le chapitre 67 correspondent à des titres d'annulation sur exercice antérieur,

III) Section d'investissement Equilibre

	BP+BS+DM 2023	CA 2023	BP 2024		
			BP	RAR	Bugé (BP + RAR)
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	115 021,37	-	115 021,37
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 368 300,00	4 368 295,94	4 002 300,00	-	4 002 300,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 267 644,62	1 013 258,68	3 082 715,46	762 355,70	3 845 071,16
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 165 002,13	916 650,91	100 000,00	1 172 215,00	1 272 215,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 891 148,21	10 530 128,54	25 835 144,92	4 905 192,45	30 740 337,37
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	450 000,00	129 855,76	300 000,00	-	300 000,00
26 PARTICIPAT.ET CREANCIAS RATTACHEES A PARTIC.	32 000,00	32 000,00	775 313,00	-	775 313,00
DI 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00	-	5 000,00	-	5 000,00
Total Dépenses réelles Investissement	32 179 094,96	16 990 189,83	34 215 494,75	6 839 763,15	41 055 257,90
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 090 859,77	5 531 168,34	5 157 398,67	-	5 157 398,67
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	79 815,04	200 000,00	-	200 000,00
Total Dépenses Ordre Investissement	5 290 859,77	5 610 983,38	5 357 398,67	-	5 357 398,67
Total des dépenses d'investissement	37 469 954,73	22 601 173,21	39 572 893,42	6 839 763,15	46 412 656,57
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE ville	4 347 798,88	4 347 798,88	8 106 923,59	-	8 106 923,59
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE parking	-	-	1 678 312,57	-	1 678 312,57
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	7 569 500,00	-	5 339 500,00	-	5 339 500,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 500 000,00	1 106 028,76	1 400 000,00	-	1 400 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 924 437,84	2 358 687,86	5 720 288,55	420 846,07	6 141 134,62
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 812 515,76	5 000 000,00	10 000 000,00	-	10 000 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00	-	300 000,00	-	300 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 702,25	15 702,25	15 702,25	-	15 702,25
Total des recettes d'investissement	24 369 954,73	12 828 217,75	32 560 726,96	420 846,07	32 981 573,03
RI 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 500 000,00	-	1 000 000,00	-	1 000 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 400 000,00	17 800 064,01	12 231 383,54	-	12 231 383,54
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	79 815,04	200 000,00	-	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	13 100 000,00	17 879 879,05	13 431 383,54	-	13 431 383,54
Total des recettes d'investissement	37 469 954,73	30 708 096,80	45 992 110,50	420 846,07	46 412 956,57
Résultat d'investissement global		8 106 923,59			-

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240404-2024-04-04_41-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Section d'investissement - Recettes

L'ensemble des projets municipaux est financé principalement par :

- Un emprunt dit d'équilibre de 10 M€,
- Le Fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) pour 1,4 M€,
- Des recettes liées à des opérations foncières (cessions) pour 5,33 M€,
- De subventions liées aux projets inscrits au BP solliciter auprès des différents organismes subventionnant (MGP, Région, Département...) pour 2,92 M€,
- L'intégration de l'excédent d'investissement de l'exercice précédent par anticipation Ville et celui du parking à la suite de sa dissolution au 30 juin 2023 pour 9,78 M€,
- Des opérations d'ordres (amortissements ...),

Section d'investissement – Dépenses

Que la priorisation des différents projets et la définition du périmètre des travaux retenus s'inscrivent dans la volonté d'améliorer et d'entretenir le patrimoine de la Ville,

Que les dépenses d'équipement (travaux et d'études) s'élèvent à 29,31 M€ pour 2024 contre 24,56 M€ en 2023. Un effort significatif est à constater et ces dépenses d'équipement se décomposent essentiellement par opérations :

- Nouvelle Halle au marché	10 250 000 €
- La chambre funéraire	1 298 000 €
- Déploiement caméras	856 000 €
- La ferme Gallieni sud	980 000 €
- La piscine	728 750 €
- La Fabrik	410 000 €
- Centre Mont Saxonnex	351 000 €
- Le skate-park	340 000 €
- Le paddle	270 000 €
- Centre administratif	268 000 €
- Etudes centre-ville	210 000 €
- Bulle de tennis	198 000 €
- L'accessibilité	195 760 €
- Les jeux olympiques / Village	100 000 €

Qu'il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les propositions de recettes et de dépenses pour le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2024 comme suit :

Pour la section de fonctionnement : 63 244 383,54 €
Pour la section d'investissement : 46 412 956,57 €
Soit un budget global de 109 657 340,11 €

LE CONSEIL,

Vu les articles L.2311-1 à L 2312-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 19/0424 du 21/10/2022 adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 12/0641 du 27/02/2024 du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date 2 avril 2024,

Où les explications complètes de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré.

APPROUVE

Le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 63 244 383,54 €.
- Pour la section d'investissement : 46 412 956,57 €.
- Soit un budget global de 109 657 340,11 €.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécurse citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile de France

Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024